Sierra Leone, Rapport d'Evaluation Sommaire de la gouvernance la tenure, 2022

Auteur : Marc Wegerif

Traduit par : David Ifionu et Ahmadou Hamidou, avec l'aide de Google Translate.

Contenu

Introduction 2
Bref aperçu du pays 2
Points clés de l'histoire 2
Forme de gouvernement 3
Principaux problèmes liés aux terres et aux ressources naturelles 3
Aperçu de la gouvernance foncière 4
Nouvelle législation foncière 6
Les succès des dix dernières années. 8
Notes sur la politique foncière 9
Institutions clés, plateformes et programmes clés sur la tenure 11
Institutions et plateformes 11
Principaux programmes et projets sur la gouvernance foncière 11
Conformité aux dix principes de mise en œuvre des VGGT 12
Conformité avec les principaux domaines de la gouvernance responsable du foncier tels qu'énoncés dans les sections 6 à 26 des VGGT. 13
Principaux défis 13
Impact du VGGT 14
Principaux domaines d'intervention stratégique pour améliorer la gouvernance foncière à l'avenir 15
Note de conclusion avec les principaux enseignements 15
Remerciements 16
Références 16

Introduction

« La répartition équitable des terres est essentielle pour augmenter le niveau de vie et promouvoir la stabilité politique et sociétale. En outre, la gestion efficace des terres, en particulier l'aménagement et la réglementation de l'utilisation des terres, est au cœur de l'encadrement et du développement des autres secteurs. »

Politique foncière nationale de la Sierra Leone [i], 2015, page 3.

Cette évaluation sommaire de la gouvernance foncière en Sierra Leone est basée sur un examen des documents politiques et de la littérature ainsi que sur les contributions de cinq experts sur les questions foncières dans le pays issus de la société civile, du milieu universitaire et d'organisations multilatérales. Cette évaluation relève de la responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions des personnes interrogées. Il est volontairement bref pour le rendre plus lisible. Par conséquent, il ne couvre pas tous les détails de la gouvernance de la situation foncière en Sierra Leone, mais se concentre plutôt sur ce qui est considéré comme certains des problèmes clés. Questions clés en termes de progrès, leçons apprises, conformité avec les VGGT, et surtout ce qu'il reste à faire pour améliorer la gouvernance foncière au profit de la majorité des Sierra Léonais et du pays. On espère que cela pourra être une contribution utile aux débats et aux programmes sur la gouvernance des régimes fonciers et autres ressources naturelles.

Bref aperçu du pays

Population totale : 8 310 044 [ii]Urbain 42,1 % Rural 57,9 %[iii]

Superficie terrestre totale [iv]72 180 km ^{2}

Superficie agricole 39 490 km ^{2}

Superficie forestière 25 546 km ^{2} (Avec des estimations beaucoup plus élevées)

Rivage env. 560km[v]

Eaux intérieures [vi]env. 120 km ^{2}

PIB par habitant 515,90 USD[vii]

Indice de développement humain 0,452, positionné à 182 sur 189 pays [viii].

Insécurité alimentaire : 86,7% de la population souffre d'une insécurité alimentaire au moins modérée, avec 27,4% de sous-alimentation et 26,8% d'enfants de cinq ans souffrant d'un retard de croissance.[ix]

L'enquête Prindex : 35% de la population se sentent en insécurité dans leurs droits à la terre et à la propriété[x]. Les raisons les plus courantes de se sentir en insécurité : propriétaire ou locataire leur demandant de partir (68 %) ; et les conflits avec la famille et les proches (51 %).

Points clés de l'histoire

La Sierra Leone était une colonie britannique et a obtenu son indépendance en 1961. La colonie côtière de la Sierra Leone (aujourd'hui la zone occidentale) a été formée par les Britanniques en 1808 en partie comme lieu de retour des esclaves libérés. La Sierra Leone a traversé une guerre civile brutale de 1991 à 2002 et a du mal à se remettre complètement depuis cette guerre.[xi]

Forme de gouvernement

Sierra Leone est une démocratie constitutionnelle avec un parlement élu et un président élu séparément. La constitution a été adoptée pour la première fois en 1991 et a été modifiée à plusieurs reprises depuis lors et a également été suspendue pendant un certain temps pendant la guerre civile , puis rétablie en 1996 [xii].

Principaux problèmes liés aux terres et aux ressources naturelles

Environ 74% du pays a un potentiel de production agricole, moins de 10% étant actuellement utilisé pour les cultures. Les précipitations varient dans différentes parties du pays de 1 900 à plus de 4 000 mm par an, avec une moyenne d'environ 2 500 mm. Il existe un bon potentiel d'irrigation généralisée, en particulier dans les terres marécageuses et autour des cinq principaux fleuves, mais seulement 5 % environ des terres cultivées sont irriguées. Plus de la moitié de la population dépend de l'agriculture pour son travail et ses moyens de subsistance.[xiii]

Il y a une aquaculture limitée avec plus de potentiel et des plans pour son expansion. Les prises de poissons océaniques augmentent avec une prise estimée à 202 000 tonnes en 2018. Il est également prévu de développer le secteur et il y a environ 35 000 pêcheurs et 450 000 personnes impliquées dans la transformation et le commerce du poisson.

Il y a un manque de données fiables sur la taille et la nature des forêts en Sierra Leone. Global Forest Watch estime que près de 77 % de la superficie des terres étaient boisées en 2000, mais qu'il y a eu une perte de 32 % du couvert arboré depuis lors, soit 18 200 km ^{2} de couvert arboré perdu. Le montant de la perte annuelle a été particulièrement élevé à partir de 2013. L'agriculture itinérante est l'un des principaux moteurs de la perte du couvert forestier. [xiv]La coupe de forêts pour des profits à court terme est considérée par certains comme une préoccupation sérieuse, parallèlement à l'exportation incontrôlée de bois.

L'initiative Land Matrix répertorie 15 grandes transactions foncières sous contrat depuis 2008 environ. Celles-ci couvrent 474 000 hectares de terres et les deux plus grands investissements individuels couvrent 120 000 hectares ou plus chacun [xv].

La Sierra Leone possède de riches ressources minérales, notamment des diamants, de l'or, du platine et du minerai de fer. L'exploitation minière a été une importante source de revenus d'exportation pendant des années, mais avec une réglementation faible, l'industrie a un bilan médiocre en matière de destruction de l'environnement et de création d'avantages durables pour les communautés. Malgré cela, de nombreux jeunes hommes ont quitté l'agriculture pour se lancer dans l'exploitation minière.[xvi]

Il existe d'importantes ressources en terres et en eau disponibles, si elles peuvent être allouées de manière efficace et sûre, bien qu'il y ait plus de concurrence dans les zones à forte valeur - telles que la proximité de l'eau, des routes et des marchés - et une pénurie croissante de terres dans les zones les plus densément peuplées et zone d'urbanisation de l'Ouest.

Le manque d'accès sécurisé à la terre pour les jeunes et l'exploitation des jeunes pour l'agriculture sont considérés comme ayant contribué aux conflits passés et pourraient être un facteur de risque pour de futurs conflits. La jeunesse sierra-léonaise a désespérément besoin d'opportunités économiques et rares sont les opportunités qui ne sont pas liées à la terre.

Aperçu de la gouvernance foncière

Principaux types de terrains actuels :

- Terre coutumière, propriété des communautés et administrée en vertu du droit coutumier par les chefs traditionnels.
- Terrain privé / en pleine propriété, uniquement dans la région ouest de la Sierra Leone.
- Terre d'État, détenue et contrôlée par l'État en vertu de la loi sur les terres d'État de 1960.
- Terres publiques (chevauchant des terres domaniales, certaines terres coutumières et des terres protégées).
- Terre protégée à des fins de conservation couvrant environ 4% de la superficie terrestre.

La Constitution dit très peu de choses sur la terre et la gouvernance foncière. Elle prévoit le droit à la propriété et la protection des biens contre la confiscation sans indemnisation. On parle également peu du genre, bien que la Constitution interdise la discrimination fondée sur le sexe.

La mauvaise gouvernance du régime foncier des terres et des ressources naturelles est considérée comme ayant contribué au conflit qui a déchiré la Sierra Leone et continue d'être une question litigieuse, 60 à 70 % des affaires judiciaires étant liées à des questions foncières.

La plupart des terres rurales, dans les trois provinces (sud, est et nord) sont sous administration foncière coutumière dirigée par des chefs suprêmes qui gèrent 149 chefferies à travers le pays. Les chefs suprêmes exercent un contrôle substantiel sur l'attribution des terres et le règlement des litiges fonciers dans la plupart des zones rurales.

La pleine propriété n'est reconnue par la loi statutaire que dans la zone urbaine de Freetown et dans la zone occidentale qui était une ancienne colonie britannique.

Les baux sont un moyen important d'accéder à la terre pour certains citoyens et pour les investisseurs et autres personnes ou entités « non autochtones ». Les non-autochtones peuvent louer des terres coutumières (dans les trois provinces) pour 50 ans, renouvelables pour 21 années supplémentaires. Dans la zone ouest, un non-ressortissant ne peut, aux termes de la législation de 1966, avoir qu'un bail de 21 ans renouvelables pour 21 ans.

La législation actuelle (avant l'adoption d'une nouvelle législation pendant la compilation de cette évaluation) sur laquelle s'appuie la gouvernance foncière et l'administration foncière est très ancienne, certaines datant de plus de 50 ans. Lorsque l'enregistrement foncier a lieu, il se fait sur papier, ce qui, combiné à l'absence d'un registre foncier national, peut entraîner des confusions et des revendications foncières contestées et qui se chevauchent. Des discussions et des travaux sur une nouvelle législation foncière sont en cours depuis au moins 12 ans et il y a maintenant de nouvelles lois (voir ci-dessous), qui viennent d'être adoptées par le parlement.

Une quantité assez importante de terres est louée à des «étrangers», par des chefs traditionnels et des familles considérées comme les détenteurs légitimes des droits fonciers dans la région, sur des accords d'un an sans sécurité à long terme. Cela pourrait expliquer, en partie, le nombre élevé de ceux qui ne se sentent pas en

sécurité en raison de la peur que le propriétaire leur demande de partir. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles la nouvelle législation foncière prévoit la représentation des exploitants non propriétaires dans les commissions foncières.

Les pressions de l'urbanisation dans l'Ouest, en particulier autour de Freetown, conduisent à un niveau élevé d'établissements informels et à une pression foncière.

De nombreux acteurs du secteur, et des examens antérieurs des accords fonciers dans le pays, soutiennent qu'une gouvernance efficace du régime foncier des terres et des autres ressources naturelles est absolument essentielle pour l'avenir de la Sierra Leone. Il est nécessaire de préparer le terrain pour un développement durable et inclusif centré sur les personnes, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté rurale, de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources naturelles. Elle apparaît également comme un enjeu crucial pour renforcer la démocratie et éviter tout retour au conflit. Mais les questions foncières ne reçoivent pas nécessairement le statut prioritaire nécessaire dans la prise de décision et les budgets du gouvernement. Le gouvernement n'est pas homogène, alors même s'il y a actuellement un ministre des terres qui est loué pour être consultatif et passionné par la bonne gouvernance foncière, il y a d'autres parties du gouvernement qui ne montrent pas le même niveau d'engagement. L'étendue de la couverture médiatique des questions foncières combinée à une plus grande sensibilisation de la communauté et des parties prenantes est considérée par certains comme indiquant une priorisation croissante de la question par le public.

Au-dessus de toutes les questions de gouvernance foncière se trouve le grand intérêt des investisseurs pour la terre. C'est cette réalité de la demande de terres et de ressources naturelles qui cause, ou expose, l'insécurité foncière de nombreuses communautés et personnes.

La législation régissant la foresterie est toujours la loi forestière de 1988, qui n'a connu que des modifications mineures. Cela confère des pouvoirs étendus au ministre responsable et au conservateur en chef. Il existe une disposition pour l'attribution des forêts communautaires, mais cela se fait en accord avec le Conseil de la chefferie, qui a alors de larges pouvoirs sur cette zone forestière, sans exigence de consultation ou d'avantages communautaires plus larges. Il n'y a pas non plus de disposition interdisant la discrimination ou garantissant un rôle aux femmes et aux jeunes.

La loi forestière amendée de 2022 a augmenté les amendes pour les infractions, telles que la coupe et l'enlèvement de bois sans autorisation et l'utilisation frauduleuse de marques ou de timbres utilisés par les agents forestiers. La peine de prison maximale pour de telles infractions n'a cependant pas été augmentée et l'amende maximale payable pour toute infraction n'est toujours que de 30 000 000 Leones (1 775 USD). Par exemple, pour entrave à un agent forestier dans l'exercice de ses fonctions, la peine de prison maximale est de 3 mois et l'amende est de 10 000 000 Leones, soit moins de 600 USD. Cela n'envoie pas un message fort dans le contexte de l'exploitation forestière illégale, y compris les opérations à grande échelle pour l'exportation. Une partie du problème est qu'il n'y a pas de distinction entre les infractions commises par les membres de la communauté locale, pour qui 600 $ pourraient être un facteur dissuasif, et les entreprises internationales, pour lesquelles ces amendes n'auront aucun impact. Il n'y a pas non plus de distinction entre le défrichage illégal à petite échelle à des fins telles que l'agriculture de

subsistance et des activités telles que l'exploitation forestière illégale à grande échelle pour l'exportation.

La loi sur la pêche et l'aquaculture de 2018 confie la gestion de toutes les ressources halieutiques au gouvernement et prévoit des dispositions institutionnelles pour cette gestion. L'objectif est « la gestion durable de la pêche » [xvii]. Un comité scientifique, économique et technique est établi avec des représentants des associations de pêcheurs industriels et artisanaux aux côtés de fonctionnaires gouvernementaux, d'universitaires et d'autres experts désignés. On insiste beaucoup sur la consultation avec ce comité. Alors que les « consultations des parties prenantes » font partie du processus d'élaboration des plans de gestion des pêches, il n'y a pas d'exigences claires pour la consultation des communautés locales (uniquement le conseil local) impliquées dans la pêche ou affectées par les décisions liées à la pêche ni d'exigence de consultation avec les pêcheurs artisanaux, personnes qui seront affectées par les décisions. Il n'y a pas non plus d'engagement à éviter ou à lutter contre la discrimination et aucun engagement à traiter les questions de genre. La réglementation de 2019 présente les mêmes lacunes, avec une seule mention de non-discrimination faite par rapport à l'inspection des navires. Il apparaît également que toutes les personnes impliquées dans la pêche et l'aquaculture sont tenues de se conformer aux mêmes réglementations, procédures d'octroi de licences, etc., ce qui, dans la pratique, aura tendance à être plus contraignant pour les petits opérateurs que pour les grands opérateurs disposant de plus de ressources pour se conformer.

Tableau 1: Principales politiques et législations foncières des dernières décennies

Politique / Législation	**An**
Loi forestière	1988
Constitution de la République souveraine de Sierra Leone	1991
Politique foncière nationale	2015
Loi sur les pêches et l'aquaculture	2018
Loi sur les droits fonciers coutumiers	2022
Loi sur la Commission foncière nationale	2022
Loi sur les forêts (modification)	2022
Loi sur l'Agence de protection de l'environnement	2022

Nouvelle législation foncière[xviii]

Il a fallu sept ans après l'adoption de la politique foncière nationale avant qu'une nouvelle législation ne soit adoptée pour donner un effet juridique à la politique. Il se trouve que deux importantes lois foncières ont été adoptées par le Parlement et sont entrées en vigueur au moment où cette évaluation du pays était en cours de rédaction. Ces lois ont fait l'objet d'importantes négociations lorsque les chefs traditionnels s'y sont opposés et que des compromis et des accords ont été recherchés. De toute évidence, l'impact de ces lois ne pouvait pas, quelques semaines seulement après leur adoption, être constaté sur le terrain, mais nous réfléchissons ici à certains des faits saillants.

La nouvelle loi de 2022 sur la Commission foncière nationale est un texte législatif complet et très important qui rend obligatoire la mise en place de structures de

gestion foncière, notamment la Commission foncière nationale, les commissions foncières de district, les comités fonciers des chefferies, les comités fonciers des villes ou des villages et les tribunaux d'arbitrages fonciers au niveau de la chefferie. La Commission foncière nationale comprend un représentant des chefs suprêmes, de la société civile et du secteur privé impliqués dans les investissements fonciers. La Commission est cependant plutôt gouvernementale avec pas moins de neuf ministères à représenter. L'aspect positif de ceci pourrait être s'il facilitait une bonne coordination intra-gouvernementale.

Un minimum de 30% de représentation des femmes est requis dans toutes les structures depuis le village jusqu'au niveau national. Une disposition intéressante concerne la représentation dans les structures au niveau du village et de la chefferie de ceux qui sont « propriétaires fonciers » et de ceux qui sont « utilisateurs des terres » qui ne possèdent pas de terres. L'exigence de publication de rapports d'activités et de finances des différentes structures et l'exigence selon laquelle les informations du cadastre et du cadastre doivent être disponibles pour être recherchées sont également positives.

Des départements essentiels pour l'administration foncière sont établis avec la Commission foncière nationale. Il s'agit notamment du Service de l'Enregistrement des Titres - ainsi que du Registre National Foncier à créer au sein de la Commission - et du Service de la Cartographie de l'Index cadastral. Des registres de titres doivent également être établis au niveau du district. Il est également positif de voir un département de suivi et d'évaluation, qui devrait contribuer à l'apprentissage et à l'amélioration continus, et un département de communication et de plaidoyer institutionnels, qui a des fonctions telles que l'éducation et la sensibilisation du public.

Il reste à voir comment bon nombre de ces nouvelles structures et exigences fonctionnent dans la pratique. Surtout, l'équilibre des pouvoirs et les relations de travail entre les autorités traditionnelles et les membres élus dans les comités fonciers seront importants à observer. Certaines dispositions peuvent simplement s'avérer lourdes, par exemple l'exigence d'avoir les deux tiers des habitants d'un village votant pour leurs représentants au comité foncier peut être difficile à réaliser dans certaines régions.

La loi sur les droits fonciers coutumiers de 2022 est un autre texte législatif assez complet et intéressant qui tente d'affirmer les principes de bonne gouvernance foncière d'une manière qui fonctionne avec les pratiques coutumières et implique les chefs traditionnels. Il fonctionne en conjonction avec la loi sur la Commission foncière, car c'est cette loi en vertu de laquelle les nouvelles structures nécessaires à la gouvernance foncière coutumière sont établies. Il est également prévu que les communautés établissent leurs propres règlements pour la gouvernance du régime foncier dans leurs zones, conformément à la pratique coutumière, mais également sans violation de principes tels que la non-discrimination.

La loi sur le droit foncier coutumier est très explicite dans toutes les étapes concernant l'implication des femmes dans la prise de décision foncière au sein des familles ainsi qu'au niveau communautaire. Il est également explicite en interdisant la discrimination à l'égard des femmes dans l'attribution des terres et l'héritage des terres. En outre, il interdit la discrimination fondée sur l'ethnicité, ce qui est intéressant pour la gestion coutumière des terres étant donné que les communautés ont souvent été en partie définies par des origines et une identité ethnique

particulières. De tels mouvements sont importants pour permettre la circulation à l'intérieur des pays et le sens d'une citoyenneté nationale commune et ils surmontent une loi clairement discriminatoire du passé qui interdisait aux «créoles», descendants d'esclaves affranchis, de posséder des terres en dehors de la zone occidentale.

Il est prévu l'enregistrement conjoint des terres au nom des époux. Les diverses dispositions qui vont plus loin exigent qu'au moins 60 % des femmes et des hommes des familles approuvent les décisions importantes concernant les terres familiales. Il s'agit d'une tentative intéressante pour répondre aux critiques qui existent dans d'autres pays selon lesquelles l'inclusion des conjoints dans la prise de décision laisse souvent de côté d'autres personnes, en particulier les femmes célibataires, qui acquièrent des droits d'utilisation de la terre en faisant partie de la famille.

Dans un autre mouvement révolutionnaire, qui va plus loin que les dispositions de la politique foncière nationale, le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) est nécessaire des familles et des communautés avant que les développements ou les changements de statut foncier puissent être finalisés (sections 28 et 43.(6)b)). Il existe de nombreuses autres dispositions relatives aux investissements fonciers qui définissent les procédures et les exigences relatives aux investissements. Les durées maximales des baux, 50 ans pouvant être prolongés de 21 ans supplémentaires, et la taille des terres, jusqu'à 15 000 hectares, restent d'une longueur et d'une étendue inquiétantes. Mais, il est également prévu que les terres reviennent aux propriétaires si elles ne sont pas utilisées de la manière prévue dans les 5 ans et d'autres garanties.

Il est également positif de voir des exigences explicites en matière de durabilité et de protection des écosystèmes sensibles, tels que les zones humides. Ceci, ainsi que la loi de 2022 sur l'Agence de protection de l'environnement, contribuera, espérons-le, à l'amélioration des capacités et des pratiques institutionnelles en matière de protection des ressources naturelles.

Les succès des dix dernières années.

Le progrès le plus important a été l'élaboration d'une politique foncière nationale (PNL) progressive, qui a été adoptée en 2015, et maintenant l'adoption d'une nouvelle législation en 2022. Ces résultats ont également été obtenus avec un nombre raisonnable de consultations et d'implication des parties prenantes. La politique, et plus encore la législation, trace une voie essentiellement bonne vers une gouvernance foncière efficace. Le fonctionnement du Groupe de travail technique (TWFG) ainsi que le soutien des donateurs et la participation d'experts africains et autres ont été importants pour le processus et constituent un bon exemple de gouvernance inclusive.

L'autre domaine de réussite a été certaines des initiatives au niveau local qui ont aidé les communautés à clarifier et à faire valoir leurs droits sur leurs terres coutumières. Cela a inclus le pilotage d'un processus d'approbation de l'agro-industrie en sept étapes (AIAP) dans quatre investissements agro-industriels à grande échelle et l'agence d'investissement de la Sierra Leone a examiné le processus d'approbation des investissements. Le projet pilote SOLA sur la cartographie numérique du territoire a également été mis en œuvre. Celles-ci ont eu des avantages positifs directs pour les communautés impliquées et elles sont

également importantes pour développer les compétences et les expériences nécessaires à une mise en œuvre plus large qui, on l'espère, aura lieu.

Il existe un certain nombre de cas où des transactions foncières ont été renégociées afin de réduire la quantité de terres affectées et d'améliorer les avantages pour la communauté. Dans un cas impliquant un investissement dans l'huile de palme par la société Natural Habitat, la superficie des terres sur lesquelles la société avait le contrôle a été réduite de 30 700 hectares à 2 320 hectares . Les femmes ont également été associées à ces négociations et aux nouveaux accords conclus.

Le niveau de sensibilisation et d'acceptation de l'égalité des droits fonciers des femmes s'est amélioré grâce aux activités de sensibilisation, y compris la promotion réussie de l'inclusion des femmes dans les structures de gouvernance foncière communautaire. Les VGGT ont été utilisés par des groupes d'ONG pour sensibiliser aux droits fonciers des femmes et à d'autres questions de gouvernance foncière.

Les initiatives au niveau local ont impliqué des bailleurs de fonds, certaines ONG internationales et la participation d'experts combinés avec des ONG locales et des experts travaillant avec des organisations communautaires [xix].

Les groupes locaux, avec le soutien des donateurs, ont pu maintenir une voix critique importante en faveur des intérêts de la communauté locale, des droits des femmes et des personnes en situation de pauvreté. L'inclusion de ces groupes dans les plateformes des parties prenantes et les débats politiques a enrichi ces processus et leurs résultats.

Suite à l'adoption du NLP, trois textes législatifs importants pour la gouvernance foncière ont été rédigés et soumis au parlement : 1) Projet de loi sur le droit foncier coutumier ; 2) Projet de loi sur la Commission foncière nationale ; et 3) un projet de loi sur les minéraux et l'exploitation minière. Celles-ci ont été promulguées en 2022 après des retards en partie dus à l'opposition des chefs traditionnels influents. Certains saluent ces nouvelles lois comme sécurisant les droits fonciers et surmontant la discrimination à l'égard des femmes et entre certains groupes ethniques, tandis que d'autres disent déjà que les nouvelles lois bloqueront les investissements indispensables [xx]. Il est donc tôt pour juger exactement de l'impact de ces lois

Notes sur la politique foncière

Bien que l'adoption du NLP en 2015 soit une étape positive importante, il y a quelques problèmes qui méritent d'être commentés. La manière dont ceux-ci sont interprétés dans les réglementations et dans la pratique sera importante.

Alors que la limite de 5 000 hectares sur la taille des investissements, qui est contenue dans le NLP, est souvent mentionnée comme quelque chose qui a été introduit pour limiter l'accaparement excessif des terres, il s'agit en fait d'une intention assez vague dans la politique. La clause en question, à la page 66, stipule que « tout investissement unique ne doit généralement pas dépasser 5 000 hectares. Des terres supplémentaires peuvent être acquises conformément aux lignes directrices à élaborer ». Notez que cela se compare à une taille moyenne de ferme dans le pays de moins de 1 hectare et aussi que de nombreux investisseurs font pression pour acquérir des terres bien supérieures à 5 000 hectares. Le « généralement » indique clairement qu'il ne s'agit pas d'une limite absolue et l'engagement à élaborer des lignes directrices qui permettront l'acquisition de terres supplémentaires indique qu'il y a une intention claire de le faire. La limitation

appliquée à un seul investissement, par opposition à un investisseur ou à une entreprise, laisse également une échappatoire facile à utiliser pour les investisseurs ayant plusieurs investissements pouvant s'ajouter au total à des étendues de terrain beaucoup plus grandes. Aujourd'hui, la loi foncière coutumière a en fait augmenté la taille maximale des terres par investissement unique à 15 000 hectares pour l'agriculture, 10 000 hectares pour l'exploitation minière et 5 000 pour « d'autres types d'investissement ».

Le NLP inclut le principe de « participation éclairée » - 2.2.1 d. je . et 2.2.3 vi – pour les titulaires de droits légitimes qui seront affectés par un investissement ou un développement. Il n'exige pas le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) qui, selon le VGGT, devrait être exigé des peuples autochtones. D'autres vont plus loin et affirment que le CLIP devrait également s'appliquer aux personnes vivant sur des terres communales et aux femmes rurales, si un développement doit se poursuivre qui pourrait avoir un impact sur leurs droits à la terre et aux ressources naturelles [xxi]. La politique stipule cependant que « le gouvernement et toutes les agences impliquées dans l'attraction d'investissements responsables, tant locaux qu'étrangers, doivent prendre des mesures pour : ... Établir des directives claires pour obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des communautés, des propriétaires fonciers et des utilisateurs lorsque les terres investissement est proposé » (6.4 C. vii - page 67). La Loi sur les droits fonciers coutumiers est maintenant allée plus loin que la NLP en enchâssant le CLIP pour les investissements dans les terres et d'autres modifications des droits fonciers. La manière dont cela sera appliqué dans la pratique sera importante.

Les droits fonciers des femmes sont raisonnablement bien traités dans le NLP, mais l'approche pourrait être améliorée. Il est regrettable que les droits des femmes aient tendance à être regroupés avec d'autres groupes vulnérables. La plupart des positions politiques se concentrent sur la non-discrimination à l'égard des femmes, ce qui est un début important, mais de nombreuses expériences ont appris qu'il est nécessaire d'aller au-delà de la non-discrimination pour avoir également des interventions proactives pour lutter contre les inégalités entre les sexes et assurer une plus grand résultat équitable. La stratégie de mise en œuvre (6.3 iii à la page 64) est importante, car elle s'engage à « améliorer et garantir l'accès des femmes à la terre » et à « faciliter l'acquisition de terres par les femmes ». Cela exige des actions plus proactives et affirmatives qui sont nécessaires. La politique pourrait être améliorée avec des engagements plus solides, y compris la fixation d'objectifs, comme l'ont fait certaines politiques foncières plus récentes (comme en Zambie). Cela peut également recevoir plus d'attention dans les programmes fonciers. Là encore, la loi sur les droits fonciers coutumiers va plus loin en exigeant clairement la participation des femmes à la prise de décision foncière dans de nombreuses parties de la loi.

La politique foncière recommande qu'en général les baux pour l'investissement responsable soient de 50 ans et renouvelables pour une période de 50 ans ou moins (la loi dit maintenant 50 ans, renouvelable pour 21). Il s'agit d'un allongement des périodes de bail par rapport aux accords actuels malgré le fait que de nombreuses communautés et groupes de la société civile estiment que les baux de 50 ans sont trop longs et que la politique foncière reconnaît que la plupart des baux à des fins commerciales et industrielles sont de moins de 50 ans.

Institutions clés, plateformes et programmes clés sur la tenure

Institutions et plateformes

Tant dans l'élaboration des politiques que dans les initiatives locales dirigées par le gouvernement, il y a eu une forte implication des donateurs, des agences multilatérales et des ONG, tant locales qu'internationales. Le Programme des Nations Unies pour le développement a joué un rôle de premier plan dans la convocation des discussions et la mise en service des experts pour travailler sur le NLP. Ce processus, qui a débuté par une mission exploratoire et un rapport en 2009, s'est appuyé sur des experts africains qui avaient également participé aux discussions sur l'élaboration de l'Agenda de l'UA sur la terre (le Cadre et lignes directrices sur la politique foncière en Afrique et la Déclaration sur les questions foncières et Défis en Afrique, tous deux finalisés en 2009).

Une étroite collaboration entre les donateurs et diverses organisations, ainsi que les personnes et les experts impliqués, a contribué à faciliter les progrès en Sierra Leone. La FAO a joué un rôle de premier plan, soutenant les plateformes des parties prenantes et les processus locaux ainsi que les discussions sur les politiques nationales.

Il existe une plate-forme multi-acteurs (MSP) sur terre ; c'était initial sur VGGT, mais maintenant atterrir. L'intention était de se réunir une fois par an avec un large éventail de parties prenantes, mais la dernière réunion a eu lieu en 2018, car il n'y a pas eu de fonds disponibles pour cela depuis.

Au sein du gouvernement, il existe un groupe de travail interministériel composé des ministères chargés des ressources naturelles, des terres, de la pêche, des forêts, des finances, des mines et de l'agriculture.

Il existe un groupe de travail technique (GTT) avec une représentation assez large de différents secteurs, y compris la société civile. Le TWG essaie de se réunir tous les deux mois et a un groupe WhatsApp. Ils ont aussi été un espace de négociations avec les chefs traditionnels. Il implique le personnel technique du ministère et la société civile. Bien que le secteur privé soit le bienvenu, il n'y a pas participé.

Il existe un groupe de travail technique sur l'investissement agricole responsable (RAI) auquel le secteur privé participe.

La FAO a été le principal bailleur de fonds de ces initiatives et co-organise avec le gouvernement. Le financement des donateurs fait en sorte que ces initiatives sont souvent considérées comme des initiatives de donateurs et que les donateurs y exercent une forte influence, ce qui risque de saper l'engagement du gouvernement et la crédibilité des processus.

Il existe également désormais un comité scientifique, économique et technique créé en vertu de la loi sur la pêche et l'aquaculture de 2018 chargé de conseiller sur toutes les questions liées au secteur de la pêche.

Principaux programmes et projets sur la gouvernance foncière

Un projet d'administration foncière de la Banque mondiale en Sierra Leone (SLLAP) de 40 millions de dollars devait être approuvé en juin 2022 pour travailler au renforcement des systèmes et des institutions d'administration foncière.

La GIZ soutient une gamme de grands projets en Sierra Leone traitant de questions telles que le développement agricole et la création d'emplois, mais il ne s'agit pas de

projets spécifiques de gouvernance foncière [xxii]. L'USAID a également une gamme de programmes, axés sur la santé ainsi que sur l'agriculture et la bonne gouvernance, mais aucun projet de travail spécifique sur la gouvernance foncière [xxiii].

Conformité aux dix principes de mise en œuvre des VGGT

La politique foncière nationale a été une étape importante dans la direction des droits et cela a récemment été considérablement renforcé par l'adoption d'une nouvelle législation foncière, comme décrit ci-dessus. Il est important de noter qu'il existe maintenant une reconnaissance claire des droits fonciers coutumiers et que des institutions sont mises en place pour enregistrer ces droits sans discrimination. La mise en œuvre de la nouvelle législation contribuera grandement à déterminer la conformité future ou non avec les VGGT.

La législation forestière doit être mise à jour et faire davantage pour affirmer les principes clés de la bonne gouvernance foncière. De même, la législation et la réglementation sur la pêche, bien qu'assez récentes, ne s'engagent pas non plus à garantir le respect de principes tels que la non-discrimination, la lutte contre l'inégalité entre les sexes, la transparence, etc.

Actuellement, les niveaux de respect de la dignité humaine, d'égalité devant la loi et les niveaux de consultation varient selon les domaines et dépendent beaucoup du niveau de soutien de la société civile et des donateurs. Il y a un manque de déploiement uniforme des pratiques d'enregistrement et de sécurisation des droits, ce qui n'est pas surprenant compte tenu du vide législatif qui existe.

Au niveau national, des consultations considérables et des processus inclusifs se sont normalisés dans les discussions sur les politiques et programmes fonciers. On espère que cela pourra être maintenu et renforcé dans de nouvelles réglementations et pratiques. La loi sur la Commission foncière comprend un représentant des chefs traditionnels, de la société civile et des investisseurs au sein de la Commission. Il faut s'en féliciter, mais il doit y avoir une consultation beaucoup plus large et plus continue que cela.

L'égalité de traitement dans les questions foncières, quel que soit le sexe, figure dans la nouvelle politique, mais il est nécessaire de s'engager davantage dans des actions positives pour remédier aux déséquilibres existants entre les sexes et des objectifs clairs pour que davantage de femmes obtiennent des droits fonciers. Relever les défis des jeunes en Sierra Leone nécessite également une attention particulière étant donné leur position marginalisée dans la prise de décision foncière, leurs besoins économiques et les risques d'instabilité de l'importante population de jeunes ne sont pas pris en compte. La législation va plus loin en interdisant la discrimination et en exigeant la participation des femmes (normalement un minimum de 30% de femmes) dans les structures foncières à tous les niveaux. Il reste un manque d'engagement envers les actions positives pour remédier aux déséquilibres existants entre les sexes.

Les difficultés d'accès à la justice pour les personnes et les communautés dont les droits fonciers ont été violés par la gouvernance et les élites suscitent de vives inquiétudes. Les dispositions visant à améliorer l'accès à la justice pourraient être renforcées par un droit à une représentation juridique pour les personnes indigentes dans les affaires foncières.

Garantir une transparence et une responsabilisation significatives nécessite une plus grande sensibilisation, une administration foncière qui capture et rende les informations disponibles, et l'accès à la justice en cas de violations, y compris la responsabilisation des responsables. Bon nombre de ces questions sont mieux traitées dans la nouvelle législation avec ses exigences en matière d'information sur le registre foncier et la publication de rapports sur la structure foncière de leurs activités.

Un manque de coordination entre les différents départements et agences traitant des terres, de l'agriculture, des forêts et de l'environnement, ainsi que des priorités différentes, compromet le potentiel d'une approche holistique et durable de la gouvernance des ressources naturelles. La composition de la nouvelle Commission foncière nationale et du Conseil de l'Agence de protection de l'environnement, conformément à la législation de 2022, comprend un plus large éventail de ministères et on peut espérer que ces structures contribueront à améliorer la coordination.

Conformité avec les principaux domaines de la gouvernance responsable du foncier tels qu'énoncés dans les sections 6 à 26 des VGGT.

Malgré une politique de soutien, comme expliqué ci-dessus, jusqu'à très récemment, il n'y avait pas de législation pour donner effet à la politique. Avec la législation récemment adoptée, le vide est maintenant dans les réglementations et la mise en place de toutes les institutions clés du niveau local au niveau national, y compris les registres fonciers de district et nationaux. Cela va nécessiter des ressources financières et humaines importantes et avant que cela ne soit fait, beaucoup continueront de ne pas avoir de droits fonciers clairs et garantis. Cet écart, et en fait le processus de clarification et de confirmation des droits fonciers, peut créer des conditions de conflits. Un risque qui devra être soigneusement géré.

Il y a certainement eu des frustrations avec la mise en œuvre des politiques foncières sur le terrain. Mais l'actuel ministre du Territoire, du Logement et de l'Aménagement du territoire, le Dr. Tourad Senessie , est largement reconnu comme ayant fait des progrès pour améliorer la gouvernance du régime foncier et pour s'être engagé à des améliorations continues. Davantage de ressources, y compris des engagements gouvernementaux, sont nécessaires pour soutenir ces efforts et éviter une dépendance excessive vis-à-vis des donateurs.

Il est positif de voir dans la nouvelle législation des dispositions relatives au suivi et à l'évaluation continus - en particulier la création d'un tel département en vertu de la loi sur la Commission foncière - qui devraient favoriser l'apprentissage et l'amélioration constante des politiques et pratiques foncières.

Principaux défis

Bon nombre des défis à une gouvernance foncière efficace font partie des défis plus larges auxquels la Sierra Leone est confrontée. Cela inclut des niveaux élevés de pauvreté et des finances limitées et un manque de compétences dans le pays. D'autres défis plus larges sont le manque de respect des droits de l'homme et un système judiciaire faible qui, selon de nombreuses personnes qui n'ont pas d'argent ou d'influence politique, ne leur convient pas.

Bien qu'il y ait eu des succès dans certaines initiatives locales, comme mentionné ci-dessus, cela ne représente qu'une poignée de cas et les bonnes pratiques ne sont pas devenues la norme à travers le pays. La plupart des communautés qui ne

bénéficient pas d'une assistance extérieure ne sont pas conscientes de leurs droits ou ne sont pas en mesure de les faire valoir. La solidité des droits fonciers acquis grâce aux initiatives locales est restée quelque peu incertaine, en particulier avant l'adoption de la nouvelle législation foncière. Maintenant, les nouvelles institutions doivent être mises en place et les difficultés rencontrées par les communautés pour essayer de défendre leurs droits fonciers devant les tribunaux doivent être surmontées.

Alors que la politique foncière et le gouvernement appellent à des consultations communautaires en ce qui concerne l'attribution et l'utilisation des droits fonciers et autres ressources naturelles, la pratique ne donne souvent pas aux communautés un véritable mot à dire. On a l'impression que de nombreuses consultations sont superficielles et il est difficile pour les communautés de s'y opposer lorsque de gros investisseurs sont impliqués et promettent beaucoup d'argent. Rendre réel le CLIP, qui est désormais inscrit dans la loi, nécessitera des processus améliorés pour garantir un véritable consentement éclairé.

Les investisseurs et certains gouvernements, comme le Royaume-Uni, font constamment pression pour un environnement plus favorable aux investisseurs. Le problème est que ce pour quoi ils poussent - comme réduire et/ou accélérer les processus de consultation et donner aux investisseurs des droits plus forts et à plus long terme sur plus de terres - sont toutes des choses qui tendent à saper les droits et les avantages de la communauté.

Bien que le soutien des donateurs aux initiatives de gouvernance foncière ait été essentiel aux processus, le revers de la médaille est une dépendance continue des donateurs, ce qui soulève des inquiétudes quant au niveau d'adhésion et d'engagement des structures gouvernementales. Par exemple, la plate-forme multi-acteurs sur VGGT/Terre a cessé de rencontrer les bailleurs de fonds, car elle s'est tarie.

Impact du VGGT

« les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) ont également contribué à l'élaboration de cette réforme globale et substantielle de la politique foncière ».

Politique foncière nationale de la Sierra Leone, 2015, page 4

« Le gouvernement doit… faciliter le développement de consultations, conformément aux principes des VGGT » Politique foncière nationale de la Sierra Leone, 2015 , page 102.

Les VGGT sont considérés comme ayant eu une grande influence sur le développement de la gouvernance de la politique foncière en Sierra Leone, en particulier le NLP. Le gouvernement, la FAO et d'autres acteurs internationaux ont organisé des dialogues sur les VGGT et des groupes de la société civile ont utilisé les VGGT comme point de référence pour les contributions à la nouvelle politique foncière. Comme on peut le voir à partir des citations ci-dessus, le PNL lui-même reconnaît la contribution du VGGT. Un exemple clair a été donné d'un premier projet de PNL amélioré après référence aux dispositions des VGGT. On a le sentiment que le gouvernement aimerait être perçu comme se conformant aux instruments internationaux tels que les VGGT et que, en particulier avec les contributions de

divers experts et de la société civile, le contenu des VGGT se retrouve dans les débats et les politiques.

Principaux domaines d'intervention stratégique pour améliorer la gouvernance foncière à l'avenir

Voici les prochaines étapes essentielles à planifier et à budgétiser afin de garantir que l'amélioration de la gouvernance foncière devienne une réalité pour la plupart des habitants de la Sierra Leone.

1. Mettre en place de nouvelles réglementations, avec des procédures claires pour des choses comme faciliter l'élection des comités et les consultations nécessaires pour un véritable CLIP. Ces réglementations et plans pour leur mise en œuvre bénéficieraient d'objectifs plus clairs pour des résultats clés, tels que l'enregistrement des droits au nom des femmes et la participation des jeunes.
2. Garantir des ressources, y compris des budgets gouvernementaux, pour la mise en place et le bon fonctionnement de toutes les structures que la nouvelle législation exige de mettre en place, y compris le cadastre national et numérisé couvrant tous les types de tenure. Des ressources , humaines et financières, sont également nécessaires pour faciliter la mise en place et le fonctionnement des divers comités fonciers locaux, y compris pour le règlement des différends, de manière participative et garantissant des résultats crédibles.
3. Il est essentiel de garantir des processus efficaces pour la démarcation et l'enregistrement des terres coutumières de manière à garantir que les femmes et les jeunes soient impliqués et en bénéficient. La mise en place de tels processus s'applique également à l'application significative du principe du FPIC sera un défi et une opportunité qui nécessite des processus améliorés d'implication des personnes concernées dans la prise de décision. Si ces processus peuvent fonctionner, ils contribueront grandement à assurer une plus grande responsabilisation et une bonne gouvernance sur le terrain.
4. Donner la priorité à la réalisation du droit à la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous comme objectif directeur dans toutes les interventions de gouvernance foncière (terres, pêches, forêts) et établir des liens avec d'autres départements et agences pour améliorer le droit à l'alimentation. Sans une telle amélioration fondamentale des conditions de vie, il sera difficile de maintenir le soutien à une meilleure gouvernance foncière.
5. La législation forestière et halieutique doit être modifiée pour la rendre plus conforme aux principes de bonne gouvernance foncière contenus dans la nouvelle législation foncière.

Note de conclusion avec les principaux enseignements

Avec la nouvelle législation foncière en place, l'attention doit se porter sur l'amendement de la législation forestière et halieutique, et sur l'amélioration des réglementations et de leur mise en œuvre. Il y a eu des améliorations considérables dans un pays qui est parti d'une base faible après des décennies de guerre civile et qui reste parmi les pays les plus pauvres du monde. Cela rend la gouvernance efficace de la tenure, dans la pratique et pas seulement dans la législation, à la fois plus difficile et plus essentielle.

Les expériences du projet pilote soutenu par les ONG et les bailleurs de fonds sur l'enregistrement des droits fonciers doivent maintenant être utilisées pour informer et aider avec un rôle plus national conformément à la nouvelle législation.

Il sera important de trouver le juste équilibre entre les pouvoirs des chefs traditionnels et les nouveaux comités partiellement élus impliqués dans l'administration foncière. Le suivi et l'apprentissage de la façon dont cela se produit dans la pratique seront essentiels pour les améliorations continues et pour les leçons qui seront également intéressantes au-delà de la Sierra Leone.

Au-delà de la mise en place de systèmes d'administration foncière, il est essentiel que les conditions plus larges soient créées pour une utilisation équitable et bénéfique des terres et des autres ressources naturelles. Les gens doivent pouvoir ressentir les avantages d'une bonne gouvernance foncière. Un bon point d'entrée pour garantir une utilisation efficace des terres et des avantages généralisés est de se concentrer sur « la réalisation du droit à l'alimentation pour tous », qui est un objectif du NLP. Ceci, ainsi que l'attention portée à la sécurité alimentaire dans les VGGT, fournit une bonne motivation pour centrer la réalisation du droit à l'alimentation dans toutes les interventions de gouvernance foncière.

Remerciements

Cette étude d'évaluation nationale a été réalisée dans le cadre de l'initiative VGGT+10 soutenue par la Welthungerhilfe, l'ILC, la GIZ et la FAO. David Ifionu a aidé à recueillir des informations et à organiser des entretiens. Nous apprécions toutes les contributions des personnes interrogées et d'autres qui ont fait des suggestions sur les ébauches.

Références

---

[i]Politique foncière nationale de 2015 http://faolex.fao.org/docs/pdf/sie155203.pdf

[ii]Chiffres démographiques tirés de : https://worldpopulationreview.com/countries/sierra-leone-population

[iii]Population rurale et urbaine et autres données dans le profil de pays de la FAO https://land-for-life.org/new-developments-sierra-leones-customary-land-law-introduced-in-parliament-for-first-reading/

[iv]Informations sur la taille géographique de : https://www.fao.org/countryprofiles/index/en/?iso3=SLE

[v]Informations sur les côtes et la pêche : https://link.springer.com/referenceworkentry/10.1007/978-1-4020-8639-7_166?noAccess=true et https://www.fao.org/fishery/en/countrysector/ sl/en et https://www.fao.org/3/R9003E/R9003E05.htm et https://www.sliepa.gov.sl/industries/marine-fisheries et https://data.worldbank.org/ indicateur/ER.FSH.PROD.MT?locations=SL

[vi]Superficie des eaux intérieures et autres statistiques https://knoema.com/atlas/Sierra-Leone/topics/Land-Use/Area/Inland-water

[vii]Chiffres du PIB https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD?locations=SL

[viii]Informations sur l'indice de développement humain https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/SLE

[ix]Statistiques sur la sécurité alimentaire de l'état de l'alimentation et de la nutrition dans le monde 2022 https://www.fao.org/3/cc0639en/cc0639en.pdf

[x] Données Prindex sur la perception de la sécurité foncière https://www.prindex.net/data/sierra-leone/

[xi]Fin de la guerre civile https://www.blackpast.org/global-african-history/sierra-leone-civil-war-1991-2002/

[xii]Constitution de la Sierra Leone https://www.constituteproject.org/constitution/Sierra_Leone_2013.pdf?lang=en

[xiii]Données agricoles https://www.fao.org/3/I9758EN/i9758en.pdf et https://land-links.org/country-profile/sierra-leone/

[xiv]Informations forestières https://bit.ly/3axUkf8 et https://www.mdpi.com/2073-445X/8/5/80

[xv] Informations matricielles sur les terres https://landmatrix.org/charts/country_profiles

[xvi]Informations minières https://bit.ly/3z03OZV et https://land-links.org/country-profile/sierra-leone/ et http://leonenet.info/documents/Docs/sil_landtenure_scoping_missionrpt.pdf

[xvii] Loi sur la pêche et l'aquaculture, 2018 (n° 10 de 2018). http://faolex.fao.org/docs/pdf/sie192561.pdf Règlement sur la pêche et l'aquaculture, 2019. http://faolex.fao.org/docs/pdf/sie192562.pdf

[xviii] Toute la nouvelle législation 2022 peut être trouvée ici : https://www.parliament.gov.sl/acts-2022-39.html

[xix]D'importantes organisations locales et internationales impliquées dans des initiatives locales de gouvernance foncière comprennent : Namati , Solidaridad , la Table ronde sur l'huile de palme durable, Land for Life. Le financement du gouvernement allemand et des ONG a été important.

[xx] Articles sur l'adoption de la nouvelle législation https://www.civicus.org/index.php/media-resources/news/interviews/6030-sierra-leone-civil-society-needs-international-support-to-monitor- the-implementation-of-the-new-land-laws et https://www.Reuters.com/world/africa/sierra-leone-passes-new-laws-boost-landowners-rights-2022-08-08/ et https://www.parliament.gov.sl/uploads/press_release/pdf/PARLIAMENT%20DEBATES%20CUSTOMARY%20LAND%20RIGHT%20ACT%202022-%2027th%20JULY,%202022.pdf

[xxi]Voir la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui est également mentionnée dans les VGGT et la Recommandation générale n° 34 de la CEDAW sur les droits des femmes rurales F. 54.(E).

[xxii] GIZ en Sierra Leone https://www.giz.de/en/worldwide/343.html

[xxiii] USAid travaille en Sierra Leone https://www.usaid.gov/sierra-leone/our-work

Lecture supplémentaire :

Constitution de la Sierra Leone de 1991, rétablie en 1996, avec des amendements jusqu'en 2013. https://www.constituteproject.org/constitution/Sierra_Leone_2013.pdf?lang=en Profil statistique de pays de la FAO https://www.fao.org/faostat/ fr/#pays/197

Profil de pays de la FAO, 2005 https://www.fao.org/3/I9758EN/i9758en.pdf

Politique foncière nationale de la Sierra Leone. 2015. http://faolex.fao.org/docs/pdf/sie155203.pdf

Politique forestière, 2010. http://faolex.fao.org/docs/pdf/sie143754.pdf

Liens terrestres. TU AS DIT. Sierra Leone. https://land-links.org/country-profile/sierra-leone/

Portail terrestre. Sierra Leone - Contexte et gouvernance foncière. https://landportal.org/node/38427

ICTD. 2020. Freetown vient de mettre en place un nouveau système d'impôt foncier qui pourrait quintupler les revenus. https://www.ictd.ac/blog/freetown-new-property-tax-system-quintuple-revenue/

Terre pour la vie. 2021. La loi foncière coutumière de la Sierra Leone présentée au Parlement en première lecture. https://land-for-life.org/new-developments-sierra-leones-customary-land-law-introduced-in-parliament-for-first-reading/

Rapport de mission exploratoire. Questions clés et foncières et processus de réforme pour la Sierra Leone. Sam Moyo et Mohamed Foray : http://leonenet.info/documents/Docs/sil_landtenure_scoping_missionrpt.pdf